



Méthodologie de l'IAM en abattoir – herbivores (2)

Éléments de contexte :

La formation fournit les outils permettant de mener à bien l'inspection avant l'abattage, ainsi que les suites à donner. L'examen des animaux permettra de repérer les animaux présentant des signes pathologiques et de faire un premier tri avant le contrôle par le vétérinaire officiel.

Le contrôle d'identification constitue un élément majeur de la maîtrise de la traçabilité. Un module est consacré au contrôle des équidés.

Une attention particulière est consacrée aux règles de protection animale, au cours du transport vers l'abattoir et en stabulation.

Objectifs :

- Apprendre la méthodologie harmonisée d'inspection ante mortem des herbivores (ruminants et équidés) et savoir faire la différence entre sain et pathologique.
- Connaître les responsabilités respectives de l'opérateur et des services d'inspection.
- Apprendre les règles de bien-être animal à faire respecter.

Public concerné :

Agents chargés du contrôle officiel ante mortem en abattoir d'herbivores (ruminants et équidés)

Contenu proposé :

Notions de sémiologie ;

- La méthodologie de l'IAM ;
- La réglementation ;
- Exercices pratiques en abattoir ;
- La traçabilité de l'élevage à l'abattage ;
- Informations sur la chaîne alimentaire ;
- Les responsabilités des professionnels et des services d'inspection ;
- La protection animale.

Formateurs spécialisés de l'ONIRIS et des services déconcentrés.

Intervenants :

Dates :

Du 26 au 29 septembre 2022

Date limite d'inscription :

31 août 2022

Durée :

3 jours

Lieu :

INFOMA-CORBAS

Nbre de participants maximum :

20

Responsable pédagogique :

Adel BEN YOUSSEF

Responsable administratif : Information :

Sylvie RANNEAUD

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

NINALS0009 – Session 2022-00001

Frais d'inscription :

Code RenoIRH formation :

Informations complémentaires

Prévoir des tenues adaptées pour le contrôle *ante mortem*.